

Responsable pédagogique d'année - Enseignement technologique Mi-temps (50%)

Composante : **Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**
Département d'Audioprothèse

I. Missions :

➤ **Missions d'enseignement (= 96 heures EqTD) :**

- Le/la candidat(e) recruté(e) devra adopter une approche multidisciplinaire (neuroscientifique, clinique) et aborder les axes d'enseignement suivants :
 - 1/ Audioprothèse
 - 2/ Implants cochléaires
 - 3/ Technologies biomédicales
 - 4/ Biostatistiques ;
- D'autres cours pourront être proposés en complément, en fonction du profil du candidat ;
- Des responsabilités d'UE en formations paramédicales et universitaires sont à envisager.

➤ **Autres missions (= 402 heures) :**

- Le/la candidat(e) recruté(e) sera responsable d'une année études en audioprothèse à l'ISTR :
 - *Mise en place et modification du programme de la formation (sujets et enseignants)*
 - *Disponibilité pour les étudiants (problèmes d'organisation, gestion des conflits, stages...)*
 - *Disponibilité pour les enseignants.*
 - *Participation à tous les jurys de la formation*
 - *Réunions de préparation*
 - *Elaboration, coordination et correction des sujets d'examen*
 - *Surveillance des examens*
 - *Maître de stage d'étudiants de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année, maître de mémoire d'élèves de 3^{ème} année*
 - *Correcteur de mémoires d'élèves de 3^{ème} année ;*
- Responsabilité de l'enseignement technologique ;
- Participation au développement de l'offre de formation continue du département ;
- Participation à l'universitarisation de la filière audioprothèse.

II. Prérequis, niveau et durée de recrutement :

Les compétences pour mener à bien les missions sont :

- **Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste**
- **Doctorat en Sciences (recommandé)**

Quotité : 50% (mi-temps)

Durée : 1 à 3 ans (renouvelable)

Type de financement : RP

Indice de recrutement : IB 677 ou IB 801 (selon diplômes)
(au prorata du temps de travail)

NB : Le temps de travail est de 803.5 heures de travail annuel réparties en 96 heures EqTD d'enseignement et 402 heures d'autres activités, pouvant aussi être de l'enseignement. Des heures complémentaires d'enseignement pourront être confiées au responsable pédagogique, le cas échéant, sous réserve de son accord et d'une attestation du Directeur de composante attestant de l'intégralité du service fait (enseignement et autres missions).

Signature de la Directrice/ du Directeur
de la composante + cachet
NOM et Prénom

Signature du (de la) candidat(e)
NOM et Prénom
(vu et pris connaissance, date)